

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

OBJET :

**Modification de l'Autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) -
Construction d'un nouvel abattoir**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTOYA, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 27 janvier 2021, notre assemblée a approuvé la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la construction d'un nouvel abattoir pour un montant de 9 800 000.00 € HT.

Par délibération en date du 2 décembre 2022, notre assemblée a approuvé la signature d'un protocole indemnitaire avec le groupement attributaire du marché conformément à l'article L.6 du code de la commande publique qui prévoit que « lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ». Cette indemnité est constituée d'une part, de l'actualisation des prix pour un montant de 636 093.57 € HT et d'autre part, de la part résiduelle due au groupement, sur la base du fondement de la théorie de l'imprévision et du maintien de l'équilibre économique du contrat pour un montant de 372 317.52 € net.

Le diagnostic archéologique a préconisé la réalisation de fouilles préalables aux travaux dont le coût de 280 391.77 € HT doit être pris en compte.

Il convient donc d'ajuster les crédits votés à hauteur de 10 720 000.00 € HT.

L'autorisation de programme précédemment votée se présentait ainsi :

Autorisation de programme :

Dépenses : 9 800 000.00 € HT
Ressources : 9 800 000.00 € HT

- Subvention Budget Général : 3 880 000.00 €
- Subventions : 3 920 000.00 €
- Emprunt : 2 000 000.00 €

Nous vous proposons de la modifier tel que présenté ci-dessous et de modifier les crédits de paiement 2023 en conséquence :

Autorisation de programme :

Dépenses : 10 720 000.00 € HT
Ressources : 10 720 000.00 € HT

- Subvention Budget Général : 4 432 000.00 €
- Subventions : 4 288 000.00 €
- Emprunt : 2 000 000.00 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2021 :

Dépenses : 2 000 000.00 €
Ressources : 2 000 000.00 €

- Subvention Budget Général : 1 200 000.00€
- Subventions : 800 000.00 €

CP 2022 :

Dépenses : 7 800 000.00 €
Ressources : 7 800 000.00€

- Subvention Budget Général : 2 680 000.00 €
- Subventions : 3 120 000.00 €
- Emprunt : 2 000 000.00

CP 2023 :

Dépenses : 920 000.00 €
Ressources : 920 000.00€

- Subvention Budget Général : 552 000.00 €
- Subventions : 368 000.00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'abattoir de chaque exercice concerné.

Décision :

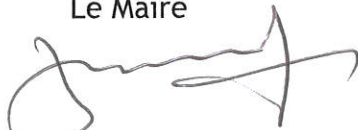
Il est proposé aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission des Finances du 18 janvier 2023 :

Article unique : d'approuver la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative à la construction d'un nouvel abattoir.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 03 FEV. 2023
Affiché ou publié le :

03 FEV. 2023